



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
08 DECEMBRE 2025
Délibération n° 2025/026

Date de la convocation : 01/12/2025
Membres en exercice : 11

Membres présents : 9
Représenté : 1

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Pierre PADULAZZI, Vice-Présidente.

Etaient présents : Marie-Pierre PADULAZZI, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Odile BRÉANT, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX, Christiane HONORÉ, Marie-Paule BONHOMME.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Claude HAMEL procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Sylvie LAROCHE.

Secrétaire de séance : Brigitte MOREL

OBJET : Convention tripartite entre le CCAS, le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen et le CLIC

Considérant la convention tripartite entre le CLIC, le CHU et le CCAS sur l'évaluation de l'autonomie approuvée par la commission administrative du CCAS en date du 1^{ER} octobre 2018 par la délibération 2018/0011,

Considérant la demande du CHU en date du 17 juillet 2025 relative à la mise à jour de la convention portant d'une part sur l'article n°2 fixant le seuil d'âge minimal à 75 ans pour toute demande de consultation gériatrique dans le cadre d'une entrée à la résidence autonomie « Le Vieux Colombier », et d'autre part sur l'article n°4 demandant au résident d'informer son médecin traitant de sa demande d'entrée à la résidence autonomie,

Considérant le courrier de Madame la Vice-Présidente en date du 12 novembre 2025 demandant la modification de la révision,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité

- **De valider la révision de la convention tripartite,**
- **D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la nouvelle convention et tout document y afférent.**

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Brigitte MOREL

Transmis Préfecture : 17 décembre 2025
Affichage : 17 décembre 2025



Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,

Marie-Pierre PADULAZZI

